

Budget : Bercy serre la vis alors que se profile un geste salarial pour les fonctionnaires

A quelques jours de l'avis attendu de Standard and Poor's sur la dette française, Bercy et Matignon ont annoncé le gel de 1 % des crédits du budget 2023 pour tenir les comptes publics. Cette mesure pourrait aussi servir à dégager des moyens pour financer le geste salarial attendu pour la fonction publique.

[Lire plus tard](#)[Commenter](#)[Partager](#)[Bruno Le Maire](#)[Budget de l'Etat et impôts](#)

Par **Renaud Honoré**

Publié le 24 mai 2023 à 17:53 | Mis à jour le 24 mai 2023 à 18:21

La cigale deviendrait-elle fourmi ? Après trois années de « quoi qu'il en coûte », le gouvernement vient de resserrer un peu plus les cordons de la bourse, **en gelant 1 % des crédits de son budget 2023**. Un geste qui doit être interprété aussi bien comme un signal politique, que comme la volonté de mettre un peu d'argent de côté alors que des mesures salariales sont attendues pour les fonctionnaires.

Ce mardi, la Première ministre, Elisabeth Borne, et son ministre des Finances, Bruno Le Maire, se sont résolus à ce que ce dernier qualifie de « mesure de précaution ». « Nous devons être lucides sur la persistance de certains risques économiques », a expliqué à l'AFP le locataire de Bercy, citant la poursuite de la guerre en Ukraine et la remontée des taux d'intérêt.

Pratique critiquée

Ce gel de 1 % des crédits (hors masse salariale) représente 1,8 milliard d'euros et vient s'ajouter aux 5 % déjà « gelés » dans la loi de finances initiale, soit un petit matelas de 10 milliards pour faire face aux imprévus et tenir coûte que coûte **l'objectif d'un déficit à 4,9 % du PIB (contre 4,7 % en 2022) toujours revendiqué**. « En fonction de l'évolution de la situation, nous annulerons ou au contraire nous dégelons en partie ou en totalité » ces crédits, souligne le ministre.

L'ironie de la situation vient du fait que le gouvernement revient vers une méthode qu'il avait vertement critiquée par le passé. Cette pratique du gel des crédits - qui est aussi vue parfois comme une façon de naviguer à vue - avait atteint des sommets sous François Hollande, atteignant 10 % du total en 2017, ce qui avait poussé la Cour des comptes à évoquer le « caractère insincère » de la loi de finances. Durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, le niveau du gel initial était revenu à 3 %.

LIRE AUSSI :

- **Dettes : Bercy suspendu à la décision de Standard and Poor's**
- **Budget 2024 : les premières pistes de Bercy pour dégager des économies**

« Les gestionnaires vont hurler, mais je pense que la décision du gouvernement cette année est nécessaire pour tenir les comptes. C'est aussi un signal clair de plus grande rigueur et un symbole de la sortie du 'quoi qu'il en coûte' », juge François Ecalle, responsable du site spécialisé en finances publiques Fipeco et ancien magistrat à la Cour des comptes.

De fait, il n'a échappé à personne que cette mesure très technique a bénéficié d'une communication soignée de la part de l'exécutif, à quelques jours de la publication de l'avis le 2 juin de Standard and Poor's sur la note attachée à la dette française. Bruno Le Maire a reçu les équipes de l'agence de notation récemment. Il a aussi annoncé que les Assises des finances publiques se tiendront finalement le 19 juin où il aura « l'occasion de préciser les économies que nous ferons dès le projet de loi de finances pour 2024 ».

Au-delà du signal politique, ce gel de crédits pourrait aussi répondre à une nouvelle contrainte budgétaire. Depuis lundi, **Stanislas Guerini, le ministre de la Fonction publique, reçoit les syndicats représentatifs** du secteur. Ces derniers réclament tous une hausse du point d'indice - qui sert de base au calcul de la rémunération - et des mesures spécifiques pour les moins qualifiés (catégorie C).

LIRE AUSSI :

- **DECRYPTAGE - Les élus locaux ouverts à une hausse modérée et étalée du salaire des fonctionnaires**

Pour l'instant, Stanislas Guerini a seulement dit espérer pouvoir annoncer des mesures salariales « dans le courant du mois de juin ». « On ne coupera pas à une nouvelle hausse du point d'indice cette année, avec une inflation aussi importante que l'an dernier », juge un ministre titulaire d'un portefeuille important. Les élus locaux sont « ouverts à une revalorisation modérée du point d'indice », indique également Philippe Laurent, le porte-parole de la Coordination des employeurs publics territoriaux.

Alors que l'exécutif avait concédé une hausse de 3,5 % du point d'indice l'an dernier face à la flambée des prix, le projet de loi de finances pour 2023 ne prévoyait à l'origine aucune mesure de ce type. Le gel annoncé permet de dégager quelques moyens supplémentaires, tout en préservant le niveau général du déficit. « Une hausse de 1 % du point d'indice représente un coût de 2 milliards pour les trois fonctions publiques et 800 millions pour le seul Etat », rappelle François Ecalle.